

CTSD du 14 mars 2019

Déclaration du SNUipp-FSU – Circulaire mouvement 1^{er} degré

Monsieur le Directeur Académique, mesdames et messieurs,

L'un des points à l'ordre du jour de ce CTSD est l'étude de la circulaire mouvement 1^{er} degré. Le SNUipp-FSU s'élève contre les importantes régressions envisagées. Dès le Comité Technique Ministériel (CTM) du 6 novembre 2018, la FSU a voté contre le projet de note de service nationale « mobilité ». La plupart des organisations syndicales se sont adressées au Ministère sur ce point, sans obtenir de réponses satisfaisantes.

Le cadrage national extrêmement fort revient à nier les spécificités locales et à bouleverser les équilibres trouvés jusqu'ici. La nouvelle application qui va gérer le mouvement, qui n'est toujours pas livrée, ajoute aux difficultés et aux inquiétudes.

L'uniformisation des règles à l'échelle académique a encore plus limité les marges de manœuvre départementales. Ainsi, malgré plus de 12h de discussion lors de 3 groupes de travail, les remarques des délégués des personnels se sont heurtées à ces multiples cadrages et n'ont pas été prises en compte dans le projet qui nous est présenté aujourd'hui.

Nous dénonçons les choix effectués, qui vont imposer au mouvement informatisé des affectations subies à des collègues. Pourtant, l'objectif du mouvement devrait être de concilier au mieux les demandes des personnels et leur situation familiale avec l'intérêt du service (loi n°84-16, reprise dans la note de service mobilité).

En effet, les nouvelles règles pour les participants obligatoires sont assimilables à la loterie, voire à la roulette russe. Pour nous, le manque de personnel administratif (malgré le travail important mené par les gestionnaires) ne devrait pas amener à ces situations hasardeuses et inéquitables.

De plus, la volonté de changer les règles à marche forcée va pénaliser certains collègues au niveau familial (par exemple, la disparition des points pour les enfants dans certains cas), pénaliser aussi celles et ceux qui avaient fait le mouvement à partir des règles des années précédentes (disparition des points de stabilité par exemple)...

C'est pourquoi le SNUipp-FSU rejette en bloc ce projet de circulaire, qui s'inscrit dans le cadre de l'école dite « de la confiance ».